

**REPUBLIQUE D'ANGOLA**  
**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

**47ème SESSION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE**  
**L'ÉDUCATION**

# **RAPPORT NATIONAL**

**MED 2004**

*Note :*

*Document produit par reconnaissance optique de caractères (OCR). Des erreurs peuvent subsister. (Les tableaux ont été omis.)*

## **TABLE DE MATIÈRE**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>47</b>
<b>STRUCTURES DE GESTION DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION</b>	<b>48</b>
1.1 Sur la gestion au niveau central	48
1.2 Sur la gestion au niveau provincial	49
<b>REFORME DE L'ÉDUCATION EN COURS</b>	<b>50</b>
2.1 Genèse de la Réforme de l'Éducation	50
2.2 Chronogramme de la Réforme Educative	51
2.3 Structure du Système de l'Éducation en application	54
2.4 Comparaison entre le Système d'Education en vigueur et le Nouveau Système d'Éducation	57
2.5 Stratégie d'implantation du nouveau Système d'Éducation	64
<b>III EVOLUTION DU SYSTEME D'EDUCATION</b>	<b>67</b>
3.1 Sur la classe d'Initiation	67
3.2 Sur l'enseignement Régulier de Base	67
3.3 Sur l'enseignement Moyen	71
3.4 Sur l'enseignement Supérieur	72
3.5 Sur le Budget du Secteur	72
<b>IV ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUS LES JEUNES: DÉFIS, TENDENCES ET PRIORITÉS</b>	<b>74</b>
4.1 Sur la qualité de l'Éducation et égalité de sexes	74
4.2 Sur la qualité de l'Éducation et inclusion sociale	77
4.3 Sur la qualité de l'Education et compétences pour la vie active	77
4.4 Sur la qualité de l'Éducation et Rôle clef des professeurs	82

## **INTRODUCTION**

A partir de la réalisation de la 46ème session de la Conférence Internationale de l'Education en 2001, les principales innovations dans le domaine de l'éducation se résument en deux aspects:

- 1) Les structures de gestion jadis concentrées dans un seul Ministère, dans ce cas le ministère de l'Education et Culture, à partir de l'an 2000, ont été réorganisées et ont donné lieu au Ministère de l'Education qui, aujourd'hui, est séparé du ministère de la Culture;
- 2) Le début de l'expérimentation de nouveaux matériels pédagogiques dans le cadre de la mise en place d'un nouveau système d'éducation comme prévu dans le cadre de la réforme éducative conçue il y a des années et qui va continuer jusqu'en 2011.

Mais à part ça, il faut aussi signaler le développement substantiel du système de l'éducation qu'on peut constater par exemple dans le développement scolaire et dans l'augmentation des effectifs scolaires et à tous les niveaux du système de l'éducation.

Ces progrès ont été possibles, en premier lieu, non seulement grâce au climat favorable de la fin de la guerre, qui a ruiné le pays durant des années, mais aussi grâce aux nouveaux investissements réalisés sur initiatives des institutions de l'état avec l'aide de la Société civile et des organisations nationales, étrangères et internationales.

Les progrès enregistrés au cours de la période en analyse peuvent également être appréciés grâce aux efforts tendant à promouvoir l'égalité des sexes, l'inclusion sociale, la formation des compétences pour la vie active et la formation des professeurs.

## **I. STRUCTURES DE GESTION DU SECTEUR DE LEDUCATION**

Au cours de la période qui a suivi la 46ème Conférence Internationale de l'Education, les structures de gestion du Secteur de l'éducation ont connu un changement substantiel au niveau central, comme on fa déjà dit ci-haut. Ci-dessous, nous présentons les structures de gestion du secteur dans les provinces.

### **1.1 Sur la gestion au niveau central**

A travers le Décret-loi N° 7 / 03 du 17 juin 2001, le Conseil des Ministres a approuvé le

statut organique du Ministère de l'Education en annulant le Décret-loi N° 36 / 93 du 10 décembre 1993 et le Décret-loi N° 6 / O du 09 juin 2000, qui ont créé le Ministère de l'Education et de la Culture.

Le Ministère de l'Education est dirigé par un Ministre, qui dans l'exercice de ses fonctions est aidé par deux Vice-Ministres.

**Service de Conseil Consultatif:**

- Conseil Consultatif;
- Conseil de Direction;
- Conseil de l'Enseignement Supérieur.

**Service de Conseil Technique:**

- Cabinet juridique;
- Secrétariat général;
- Cabinet d'études, Planification et Statistiques;
- Cabinet d'inspection Nationale de l'Education.

**Services d'aide instrumentale:**

- Cabinet du ministre;
- Cabinet des Vice-Ministres;
- Cabinet de coopération (échange) internationale;
- Centre de Documentation et Information.

**Services exécutifs centraux :**

- Direction Nationale pour l'Enseignement Général;
- Direction Nationale pour l'Enseignement Technique et professionnel;
- Direction Nationale pour l'Enseignement Supérieur;
- Direction Nationale pour l'Action Sociale Scolaire;
- Direction Nationale pour les Ressources Humaines.

**Organes sous tutelle:**

- Institut national pour la recherche et le développement de l'Education;
- Institut National de Formation des cadres;
- Institut National de l'Education Spéciale;
- Institut National des Bourses d'Etude;
- Institutions Publiques de l'Enseignement Supérieur.

## **1.2 Sur la gestion au niveau local**

Au niveau de la province, les structures de gestion du Secteur de l'éducation comprennent également les services de la Culture, la Science et Technologie dans une Direction Provinciale (voir Décret N° 27 / 00 du 19 mai 200 du conseil des Ministres) bien que dans certaines provinces elles n'existent que comme secteur.

Chaque Direction Provinciale de l'Education, Culture, Sciences et Technologie comprennent trois Départements :

- Département de l'Education;
- Département de Culture;
- Département de Science et Technologie.

## **II RÉFORME ÉDUCATIVE EN COURS**

Au cours de l'année scolaire 2004 a démarré un nouveau système d'éducation avec, à titre expérimental, de nouveaux instruments pédagogiques dans les institutions d'enseignement général et de formation des professeurs.

Les présupposés qui ont encadré toute cette activité dans le cadre de la réforme éducative sont présentés dans ce chapitre.

### **2.1 Genèse de la Réforme Educative**

Les premières réflexions sur la réforme éducative ont eu lieu après la fin, en 1986, du diagnostic réalisé sur l'enseignement de base. Ce diagnostic, à son tour, a été recommandé par le pouvoir politique parce que, fréquemment, différentes études démontraient l'existence d'anomalies, entre autres les faibles résultats scolaires des étudiants à différents niveaux de d'enseignement.

Le rapport du diagnostic a clairement démontré les faiblesses de l'enseignement de base qui, inévitablement, avaient une conséquence directe sur les autres niveaux de l'enseignement et constituaient des facteurs de freinage de tout le système de l'éducation.

Parmi ces faiblesses, il faut souligner que le système de l'éducation souffrait d'une certaine forme des effets de la guerre et souffrait de profondes distorsions dans ses dispositifs principaux (programmes, processus d'enseignement et d'apprentissage, corps professoral, étudiants, administration et gestion, et ressources matérielles). Ces distorsions, comme on peut le noter dans ce rapport, découlaient des erreurs de conception et d'exécution de la réforme qui a conduit à l'extinction du système colonial d'enseignement.

En somme, le diagnostic réalisé, a permis de conclure que les objectifs et les limites fixés par le système d'éducation pratiqué depuis 1978, étaient très ambitieux compte tenu, du contexte de développement politique, économique et social du pays et les conditions disponibles pour la gestion du secteur. Face à ces conclusions, le diagnostic a recommandé, d'une part, l'assainissement d'anomalies afin que soit stabilisé le système d'éducation en vigueur, et d'autre part, la conception d'une nouvelle structure de système d'éducation.

Par respect et exécution de l'orientation du pouvoir politique en 1986, qui avait approuvé les conclusions et les recommandations ci-dessus, quelques mesures correctives avaient été décidées, des études étaient réalisées et

Des projets de développement exécutés, certains d'entre eux signalés dans des domaines spécifiques de différents niveaux d'enseignement. D'autre part, des actions tendant à approfondir la conception d'une nouvelle structure du système d'éducation sont en cours.

La conception d'une nouvelle structure du système d'éducation repose sur un ample recueil d'opinions qui ont institué beaucoup d'options jusqu'ici adoptées dans le cadre de la Réforme Educative. Ainsi, les débats réalisés dans chacune des 18 provinces du pays sur projet de Loi Générale de scolarité étaient pilotés par des membres du Gouvernement intégrés dans une commission nationale Ad Hoc. En outre, les changements enregistrés dans le contexte national basés sur l'adoption du pluralisme du système politique et d'économie du marché, ont imposé un rythme très lent dans la mise en pratique de la réforme éducative, parce qu'il était nécessaire d'ajuster certains principes et objectifs généraux du système d'éducation, qui étaient en élaboration à cette époque.

Dans ce contexte, la Table Ronde de 1993 sur le projet de Loi de Bases du Système d'éducation (une évolution logique du projet de Loi Générale de scolarité citée ci-haut) a également contribué au recueil des points de vue plus actualisés au nouveau contexte national sur les différents projets déjà existants dans le cadre de la Réforme Educative. Le point crucial des travaux de conception de foi, sans doute, l'approbation de la Loi 13 / 01 du 31 décembre qui consacre les bases du nouveau système d'éducation, en constituant alors le fondement principal des activités qui seront réalisées postérieurement dans le cadre de la Réforme Educative.

## 2.2 Chronogramme de la Réforme Éducative

Contrairement à la Réforme de 1977 (proclamée en décembre 1977 et mise en pratique à partir d'avril 1978) qui a mis un terme au système d'enseignement en vigueur au cours de la période coloniale, la Réforme Educative en cours se soumet à une méthodologie différente. Dans la réforme actuelle, on va procéder à l'expérimentation des programmes (profils de sortie, plans d'étude, programmes d'enseignement et instruments pédagogiques) suivi de l'ajustement de ceux-ci, avant leur généralisation. D'autre part, dans la Réforme actuelle, la coexistence des deux systèmes d'éducation (l'ancien et le nouveau), sera plus longue, ce qui aboutira par une transition plus avisée, particulièrement pour le processus d'enseignement et d'apprentissage.

Tout compte fait, et de part la nature des activités circonscrites dans le cadre de la Réforme Éducative, on peut distinguer trois étapes, nommément celle du diagnostic de l'ancien système, celle de la conception et celle de l'implantation du nouveau système.

L'étape d'implantation du nouveau système comprend cinq phases prévues dans le chronogramme, qui peuvent coexister entre elles, comme ci-après :

Étape de **Diagnostic** de l'ancien système d'Éducation

Cette étape a été réalisée de mars à juin 1986 ;

Étape de **Conception** du nouveau système d'Éducation

Cette étape a été réalisée entre les années 1986 et 2001 ;

### Étape **d'implantation** du nouveau système d'Éducation

Cette étape a démarré en 2002 et comprend les cinq phases suivantes :

Première phase : **Préparation** (2002 — 2010)

Deuxième phase: **Expérimentation** (2004 — 2010)

Troisième phase: **Évaluation et Correction** (2004 — 2010)

Quatrième phase : **Généralisation** (2006 — 2011)

Cinquième phase : **Évaluation globale** (à partir de 2012).

La première phase de l'Étape de l'implantation du nouveau système d'Éducation consiste dans la **Préparation** des conditions jugées indispensables pour assurer un fonctionnement normal. Les activités principales de cette phase sont l'adéquation des systèmes d'administration et gestion du secteur de l'Éducation au niveau central et local, aussi bien des institutions d'enseignement, l'élaboration de nouveaux programmes (profils de sortie, plans d'étude, programmes d'enseignement et instruments pédagogiques), que leur reproduction et distribution, la formation du personnel enseignant et les questionnaires scolaires, l'acquisition et l'attribution aux institutions scolaires de moyens d'enseignement et équipements, et dans la réhabilitation et construction d'infrastructures scolaires.

La deuxième phase de l'implantation du nouveau système d'éducation consiste essentiellement dans l'application, à titre **Expérimental**, des programmes (profils de sortie, plans d'étude, programmes d'enseignement et instruments pédagogiques) produits. Par cette phase seront concernées uniquement certaines institutions scolaires dans chacune des 18 provinces du pays, afin de permettre que dans chacune d'elles, se développent des expériences et des compétences personnelles et locales de gestion de l'exécution du nouveau système d'Éducation. Il faut noter, entre temps, que l'implication de différentes classes dans l'expérimentation, sera faite progressivement, année par année, à partir de 2004. Cette phase durera sept ans en tout, c'est-à-dire jusqu'en 2010.

La troisième phase de l'Étape de l'implantation du nouveau système d'Éducation consiste dans l'**Évaluation et correction**, à partir des données recueillies durant la phase d'expérimentation du nouveau système d'Éducation, essentiellement dans l'adéquation des programmes (profils de sortie, plans d'étude, programmes d'enseignement et instruments pédagogiques). Cette phase débutera aussitôt que démarrera la phase d'expérimentation et a également une durée de sept ans, c'est-à-dire de 2004 à 2010.

La quatrième phase de l'Étape d'exécution du nouveau système d'Éducation consiste essentiellement dans la **Généralisation** de l'application de nouveaux programmes (profils de sortie, plans d'étude, programmes d'enseignement et instruments pédagogiques) sur toute l'extension du territoire national. Cette phase débutera en 2006, avec l'introduction



progressive d'une classe après l'autre, chaque année, dans un processus qui durera six ans, et qui aboutira par l'extinction complète de l'ancien système d'Éducation en 2011.

A la cinquième phase de l'exécution du nouveau système d'Éducation, sera réalisée une évaluation globale du système d'Éducation. La globalité sera assurée par l'évaluation totale des dispositifs principaux du système d'Éducation (programmes, processus d'enseignement et apprentissage, corps professoral, étudiants, administration et gestion, et ressources matérielles). Cette phase pourra être réalisée à partir de 2012, une fois que le système d'Éducation sera déjà en plein fonctionnement. A titre de préparation des activités de cette phase, des orientations méthodologiques de base ont déjà été conçues, parce que beaucoup de données qui serviront à cette évaluation seront déjà recueillies à partir des premières années d'expérimentation.

## **2.3 Structure du Système de l'Éducation en implantation**

Le nouveau système d'éducation approuvé par la Loi 13/01 du 31 décembre 2001 se présente de manière succincte ci-haut (voir également l'organigramme en annexe, page 38). [OMIS]

### **Niveaux d'enseignement**

Le système d'Éducation possède trois niveaux d'enseignement, nommément: l'Enseignement primaire, l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur. Ces niveaux sont précédés par l'Éducation préscolaire, à laquelle ont accès les enfants jusqu'à l'âge de six ans.

### **Éducation préscolaire**

L'Éducation préscolaire comprend la crèche et le jardin infantile. Elle est généralement organisée par âge et termine par le groupe des enfants de cinq ans, qui correspond à la classe d'initiation, où se fait la préparation pour l'enseignement systématique dans l'enseignement primaire. La classe d'initiation est obligatoire pour les enfants qui, jusqu'à 5 ans, n'avaient bénéficié d'aucune alternative éducative dirigée.

### **Enseignement primaire**

L'enseignement primaire est le point de départ pour l'enseignement systématique. Il est obligatoire, unifié de 6 ans et assure la préparation pour la continuation des études dans l'enseignement secondaire.

L'enseignement primaire offre un enseignement général qui comprend l'Éducation régulière et l'Éducation des adultes. L'Éducation régulière va de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année, à laquelle on peut accéder à partir de 6 ans. L'Éducation des adultes comprend l'Alphabétisation, à laquelle on peut accéder à partir de 15 ans ; il est suivi de l'après alphabétisation.

### **Enseignement secondaire**

L'enseignement secondaire est réparti en deux cycles: le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire et le 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement secondaire.

Le 1<sup>er</sup> cycle de d'enseignement secondaire offre, d'une part, un enseignement général, qui comprend l'Éducation régulière des adultes, d'une durée de 3 ans chacun, de la 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> classe, et sert à préparer des élèves pour la continuation des études au second cycle de d'enseignement secondaire.

Le 1er cycle de l'Enseignement secondaire offre, d'une part, une formation professionnelle de base qui sert à préparer des jeunes et des adultes pour l'entrée au marché du travail.

Le 1er cycle de l'Enseignement secondaire offre, également, une formation intermédiaire, avec la durée de 1 à 2 ans, pour la professionnalisation dans l'enseignement, des détenteurs des diplômes de la 9ème classe du 1er cycle de l'Enseignement secondaire général qui ne veulent pas ou qui n'ont pas eu l'opportunité d'entrer au 2ème cycle de l'enseignement secondaire.

Le 2ème cycle de l'Enseignement secondaire offre, d'une part, un enseignement général, qui comprend l'Éducation régulière et l'Éducation des adultes, d'une durée de 3 ans chaque, de la 10ème à la 12ème classe, et sert à la préparation des élèves pour l'entrée à l'Enseignement supérieur.

Le 2ème cycle de l'Enseignement secondaire offre, d'une part, deux formations professionnalisantes, c'est-à-dire la formation moyenne normale et la formation moyenne technique, chacune avec une durée de 4 ans, de la 10ème à la 13ème année, et sert à la préparation pour l'entrée au marché du travail et à partir de critères bien définis pour l'entrée à l'enseignement supérieur.

La formation moyenne normale est destinée à la formation des professeurs pour l'Enseignement primaire, nommément pour l'Éducation régulière, l'Éducation des adultes et l'Éducation spéciale. La formation moyenne normale comprend aussi une formation intermédiaire, d'une durée de 1 à 2 ans, pour la professionnalisation des détenteurs de certificats de la 12ème année du 2ème cycle de l'enseignement secondaire général, qui ne veulent pas ou qui n'ont pas eu l'opportunité d'entrer à l'enseignement supérieur.

La formation moyenne technique est destinée à la formation des techniciens pour les différents domaines de la vie du pays, tels que l'industrie, l'agriculture, l'économie, la santé, les arts, les sports, etc. La formation moyenne technique comprend également une formation intermédiaire, d'une durée de 1 à 2 ans, pour la professionnalisation des porteurs des diplômes de la 12ème du 2° du cycle de l'Enseignement secondaire général, qui ne veulent pas ou qui n'ont pas eu l'opportunité d'entrer à l'Enseignement supérieur.

## **Enseignement supérieur**

L'Enseignement supérieur est réparti en graduat et post graduat.

Le graduat comprend le Baccalauréat et la licence. Le baccalauréat a une durée de 3 ans, de la 1ère à la 3ème année, avec caractère terminal; Il offre une préparation scientifique fondamentale dans différents domaines, pour l'exercice d'une activité pratique dans le domaine professionnel. La licence, a une durée de 4 à 6 ans, de la 1ère à la 4ème, 5ème ou à la 6ème année, en fonction de la spécialité; elle offre une préparation scientifique fondamentale plus approfondie, associée à l'initiation pratique de recherche scientifique, dans différents domaines; pour l'exercice d'une activité pratique dans le domaine professionnel.

Le post graduat comprend le post graduat académique et le post graduat professionnel.

Le post graduat académique comprend la maîtrise et le doctorat. La maîtrise a une durée de 2 à 3 ans; Il offre aux détenteurs d'une licence un enrichissement de compétences technico-professionnelles, associé à une préparation pour la pratique de la recherche scientifique, en les édifiant pour la promotion du développement national.

Le Doctorat a une durée de 4 à 5 ans ; il offre aux détenteurs d'une maîtrise ou une licence un ample enrichissement de compétences technico-professionnelles, associée à une préparation approfondie pour la pratique de la recherche scientifique plus élaborée en les édifiant pour la promotion de la science et la technologie et du développement national.

Le post graduat professionnel comprend la spécialisation dont la durée est variable, ayant comme minimum un an; il offre aux détenteurs d'une licence un perfectionnement de la compétence technico-professionnelle.

### **Modalités d'enseignement**

L'enseignement présentiel est la modalité principale à appliquer, outre, les autres modalités constitueront des ressources indispensables.

La modalité de l'Éducation spéciale est applicable en éducation préscolaire et à tous les niveaux de l'enseignement, afin de satisfaire les individus avec besoins éducatifs spéciaux, notamment les individus porteurs de défauts moteurs, sensoriels, mentaux, suivis de contrariété de conduite ou de difficultés d'apprentissage.

La modalité de l'éducation extra scolaire est applicable dans l'Education préscolaire et à tous les niveaux de d'enseignement, afin de garantir un complément de formation scolaire pendant les vacances.

La modalité de l'Éducation à distance est applicable aux niveaux de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

La recherche scientifique est réalisée de manière plus systématique et accentuée dans d'enseignement supérieur.

## **2.4 Comparaison entre le Système de l'Education en vigueur et le Système de l'Education qui sera implanté**

De la comparaison entre l'organigramme du système de l'Éducation actuel, en vigueur depuis 1978 (voir Décret N° 40 / 80 du 14 mai 1980) et l'organigramme du système de l'Éducation en exécution à partir de 2004 (voir Loi N° 13/01 du 31 décembre 2001), découlent les

observations qui suivent et qui sont également présentées dans le tableau comparatif en annexe (page 39). [OMIS]

### **Sur la terminologie utilisée**

La terminologie utilisée dans l'un et l'autre organigramme pour caractériser les niveaux d'enseignement, les sous-systèmes d'enseignement et les types d'enseignement est différente, parce que pour le système d'Education à mettre en place, la terminologie est plus proche de celle qui est plus usuelle dans la pratique internationale. Pour cela, cette terminologie sert de base dans la comparaison suivante entre les deux systèmes d'Education.

Par exemple, les termes 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveaux, enseignement de base, enseignement moyen, parmi tant d'autres, utilisés pour caractériser le système d'Education en vigueur depuis 1978 (voir Décret N° 40 / 80 du 14 mai 1980), vont disparaître. Par contre, naissent de nouveaux termes, plus adéquats à la tendance internationale, comme: enseignement primaire, enseignement secondaire, 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire, 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement secondaire, et tant d'autres, pour caractériser le nouveau système d'Education (voir Loi N° 13/01 du 31 décembre 2001).

### **Sur la structure de l'Education préscolaire**

Dans l'Education en vigueur, l'Education préscolaire comprend la classe d'initiation d'une durée d'un an et équivalent à la dernière année du jardin infantile.

Dans le système de l'Education qui sera mise en pratique, l'Education préscolaire comprend la crèche et le jardin infantile, et également la classe d'initiation d'une durée d'un an, équivalent à la dernière année du jardin infantile.

### **Sur la structure de l'enseignement primaire**

Dans le système d'Education en vigueur, l'Enseignement primaire a une durée de 4 ans qui comprend:

dans le cas de l'enseignement,

- la 1<sup>ère</sup>, la 2<sup>ème</sup>, la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année, constituent le 1<sup>er</sup> niveau de l'enseignement de base régulier, et,
- l'alphabétisation et l'après alphabétisation constituent le 1<sup>er</sup> niveau de l'enseignement des adultes.

Dans le système d'Education qui sera mise en pratique, l'Enseignement primaire a une durée

de 6 ans qui comprend :

dans le cas de l'Enseignement général,

- la 1ère, la 2ème, la 3ème, la 4ème, la 5ème et la 6ème année pour l'Education régulière, et
- l'alphabétisation et l'après alphabétisation pour l'Education des adultes.

### **Sur la structure du 1er cycle de l'Enseignement Secondaire**

Dans le système d'Education en vigueur, l'Enseignement secondaire du 1er cycle a une durée de 4 ans et comprend :

dans le cas de d'enseignement de base,

- la 5ème et la 6ème année qui constituent le 2ème niveau de d'enseignement de base régulier et l'Education des adultes, et,
- la 7ème et la 8ème année qui constituent le 3ème niveau de l'Enseignement de base régulier et l'Education des adultes ;

dans le cas de la formation professionnelle,

- la 5ème et la 6ème année qui constituent le 1er cycle des travailleurs qualifiés (1er cycle de formation professionnelle) et,
- la 7ème et la 8ème année qui constituent le 2ème cycle des travailleurs qualifiés (1er cycle de formation professionnelle).

Dans le système d'Education qui sera mise en pratique, le 1er cycle d'Enseignement secondaire a une durée de 3 ans et comprend :

pour l'enseignement général,

- la 7ème, la 8ème et la 9ème année de d'enseignement régulier et pour l'enseignement des adultes ;

pour la formation professionnelle,

- la 7ème, la 8ème et la 9ème année de la formation professionnelle de base.

Dans le système d'Education a mettre en pratique, le 1er cycle de d'enseignement secondaire a une durée d'un ou deux ans de formation intermédiaire, pour la professionnalisation dans le domaine de d'enseignement de ceux qui ont conclu la 9ème classe du 1er cycle de d'enseignement secondaire général, de l'éducation régulière ou de l'éducation des adultes,

qui ne veulent pas ou n'ont pas pu entrer au 2ème cycle de d'enseignement secondaire.

### **Sur la structure du 2ème cycle de l'enseignement secondaire**

Dans le système de l'Education en vigueur, le 2ème cycle de d'enseignement secondaire a une durée de 3 ou 4 ans de d'enseignement pré-universitaire et moyen, qui comprend:

pour l'enseignement pré-universitaire

- la 1er, la 2ème et la 3ème année, pour l'enseignement moyen normal
- la 9ème, la 10ème, la 11ème et la 12ème année, et pour d'enseignement moyen technique
- la 9ème, la 10ème, la 11ème et la 12ème année.

Dans le système d'Education qui sera mise en pratique, le 2ème cycle de l'enseignement secondaire a une durée de 4 ans qui comprend :

pour l'enseignement général,

- la 10ème, la 11ème et la 12ème classe pour l'enseignement régulier et pour d'enseignement des adultes,

pour l'enseignement moyen normal,

- la 10ème, la 11ème, la 12ème et la 13ème année, et

pour la formation moyenne technique,

- la 10ème, la 11ème, la 12ème et la 13ème année.

Dans le système d'Education qui sera implanté, le 2ème cycle de d'enseignement secondaire a une durée d'un ou deux ans de formation intermédiaire pour la professionnalisation de ceux qui ont conclu la 12ème année de d'enseignement secondaire général, qui ne veulent pas ou n'ont pas pu entrer à d'enseignement supérieur.

Pour la formation moyenne normale,

- 1 ou 2 ans après la 12ème année du 2ème cycle de d'enseignement secondaire général de l'Education régulière ou de l'Education des adultes, et

Pour la formation moyenne technique,

- 1 ou 2 ans après la 12ème année du 2ème cycle de d'enseignement secondaire général de l'éducation régulière ou de l'éducation des adultes.

### **Sur la structure de l'enseignement supérieur**

Dans le système d'Education en vigueur, d'enseignement supérieur a une durée de 5 ans répartis en 2 niveaux.

- la 1ère, la 2ème et la 3ème année du 1er niveau, sans caractère terminal, et
- la 4ème et la 5ème année du 2ème niveau.

Dans le système d'Education qui sera mise en pratique, l'enseignement supérieur est réparti en graduat et post graduat.

Le graduat comprend :

- le baccalauréat d'une durée de 3 ans, avec caractère terminal, qui comprend la 1ère, la 2ème et la 3ème année,
- la licence d'une durée de 4, 5 ou 6 ans, qui comprend la 1ère, la 2ème, la 3ème, la 4ème, la 5ème et la 6ème année, en fonction de la spécialité.

Le post graduat comprend.

- au post graduat académique,
  - la maîtrise d'une durée de 2 ou 3 ans,
- le doctorat d'une durée de 4 ou 5 ans.
- au post graduat professionnel,
- spécialisation d'une durée d'un an.

### **Sur l'enseignement obligatoire**

Dans le cadre de l'éducation en vigueur depuis 1978, l'état assume et assure pour tous les enfants des possibilités d'instruction au cours de 4 premières années de scolarité correspondantes au 1er niveau de l'enseignement de base.

Dans le cadre de d'enseignement qui sera implanté, la scolarité obligatoire est de 6 ans, correspondantes à l'enseignement primaire. En fonction de la Loi de Bases du système



d'Education (qui sera mise en pratique), la classe d'initiation devient également obligatoire.

### **Sur la scolarité avant l'entrée à l'enseignement supérieur**

Dans le cadre du système d'éducation en vigueur depuis 1978, l'entrée à l'enseignement supérieur est possible après 11 ans de scolarité, à la fin des études pré-universitaires d'une durée de 3 ans après les 8 ans de d'enseignement de base. On peut suivre la même formation après 12 ans de scolarité, à la fin des études moyennes normales ou techniques d'une durée de 4 ans après 8 ans de d'enseignement de base.

Dans le cadre du système d'Education qui sera implanté, l'entrée à l'enseignement supérieur est possible après 12 ans de scolarité, à l'issue de d'enseignement général, du second cycle de l'enseignement secondaire. Cette préparation a une durée de 3 ans, et elle est faite à la suite du 1er cycle de l'enseignement secondaire, qui a également une durée de 3 ans et de l'enseignement primaire de 6 ans. On peut suivre la même formation après 13 ans de scolarité, à la fin de d'enseignement moyen normal ou technique du 2ème cycle de d'enseignement secondaire. Dans les deux cas, cette formation a une durée de 4 ans et elle est faite après le 1er cycle de d'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

### **Sur la formation professionnelle**

Dans le système d'Education actuel, le système de formation professionnelle pour les travailleurs consiste essentiellement dans les deux cycles de formation, le 1er comprend la 5ème et la 6ème année, et pour le 2ème cycle, la 7ème et la 8ème année ne dépendant plus du ministère de l'Education (voir Loi de Bases du système de formation professionnelle, Loi 21-A / 92, Supplément, du 28 août 1992), dépend maintenant du ministère de l'administration publique et sécurité sociale depuis 1995.

Dans le système d'Education qui sera implanté, la formation professionnelle exclusive pour les travailleurs n'existe pas, il n'existe qu'une formation professionnelle de base pour les jeunes et les adultes.

### **A propos des sous systèmes de l'enseignement**

Dans le système d'Education en vigueur, il existe 3 sous systèmes d'enseignement, nommément:

- le sous-système d'enseignement général,
- le sous-système d'enseignement technico-professionnel et
- le sous-système d'enseignement,

Dans le système d'Education qui sera implanté il y a 6 systèmes prévus :

- le sous-système d'Education préscolaire,
- le sous-système d'Education générale,
- le sous-système d'Education pour adultes,
- le sous-système de formation des professeurs,
- le sous-système de l'enseignement technico-professionnel, et
- le sous-système de d'enseignement supérieur.

### **Sur le projet éducatif**

Dans le cadre du système d'Education en vigueur, le projet éducatif initial présenté en 1977 (voir « Principes de base pour la Réformulation du Système l'Education et de d'enseignement en R.P.A », publié par le ministère de l'Education en 1978) a, durant des années, subi des modifications, d'une part, afin de l'adapter aux changements d'ordre politique, économiques et sociaux, et d'autre part pour permettre l'obtention de meilleurs résultats. Plusieurs instruments du programme (objectifs, profils de sortie, plans d'étude, programmes d'enseignement, instruments pédagogiques) de différents niveaux d'enseignement avaient subi des modifications pendant le système d'Education en vigueur implanté en 1978.

Dans le cadre du Système d'Education qui sera implanté, le projet éducatif proposé est un produit d'évolution du Système d'Education en vigueur.

Le nouveau projet éducatif est mieux articulé et clarifié par les objectifs établis pour le système d'Education, en entier, et par les différents sous-systèmes d'enseignement (voir Loi N° 13/01 du 31 décembre 2001); c'est plus général et pertinent, compte tenu des particularités nationales; C'est pourquoi, il convient mieux à la conception des projets éducatifs (en ayant comme objectifs: programmes, profils de sortie, plans d'étude, programmes d'enseignement, matériels pédagogiques) spécifiques qui puissent mieux contribuer au développement national.

### **2.5 Stratégie d'implantation du nouveau système d'Education**

Compte tenu de particularités des domaines d'application et de différents niveaux d'enseignement, et en fonction de conditions disponibles, surtout celles qui ont trait aux domaines financiers et d'assistance technique, les phases d'exécution du nouveau système d'éducation se déroule avec des limites de temps pour certaines écoles de d'enseignement secondaire et de d'enseignement supérieur.

Dans d'enseignement supérieur, la mise en pratique se déroule d'après les calendriers spécifiques de différentes unités organiques de l'Université Agostinho Neto. Dans d'enseignement secondaire, la formation moyenne des professeurs pour d'enseignement primaire (dans d'enseignement primaire) et les cours du domaine industriel de formation moyenne technique, se trouvent déjà à la phase finale d'expérimentation, alors que les autres

cours seront concernés postérieurement.

En général, en mettant en application le chronogramme présenté au point 2.2 (page 7) [OMIS], dans d'enseignement primaire, au 1er cycle de l'enseignement secondaire, au 2ème cycle de d'enseignement secondaire général et à la formation moyenne normale, l'implantation des classes avec de nouveaux programmes d'enseignement, dans le cadre du nouveau système d'Éducation, sera progressive en fonction du plan Synthèse en annexe (page 40) [OMIS], ce qui implique simultanément l'extinction des classes avec des programmes de l'ancien système d'Education.

Compte tenu du Plan Synthèse, en fan 2004, les programmes d'enseignement ainsi que les instruments pédagogiques de la classe d'initiation et de chaque première classe de d'enseignement primaire, du 1er cycle de d'enseignement secondaire, du 2ème cycle de l'Enseignement secondaire et de la formation moyenne normale (c'est-à-dire, la 1ère, la 7ème et la 10ème classe, en dehors de la classe d'initiation) seront appliqués, à titre expérimental, dans certaines institutions d'enseignement de chacune des 18 provinces du pays.

Comme l'expérimentation se réalisera à peine dans certaines institutions de l'enseignement, celles-ci, au rebours de ce qui est prévu pour les institutions d'enseignement, non concernées dans l'expérimentation, cesseront d'utiliser l'ancien matériel pédagogique dans les classes où le nouveau sera appliqué pour la première fois.

L'année suivante, 2005, les programmes d'enseignement et matériel pédagogique des mêmes classes (c'est-à-dire, ceux d'initiation, de la 1ère, 7ème et de la 10ème année) seront soumis aux corrections, tenant compte de l'évaluation faite partant des informations recueillies durant l'année (précédente, soit l'an 2004) où ces derniers ont été appliqués pour la première fois.

En 2006, sera enfin généralisée l'application des programmes d'enseignement et du matériel pédagogique de la classe d'initiation, en 1ère, 7ème et 10ème année. Par conséquent, cette même année, dans ces classes, dans toutes les écoles du Pays, les anciens programmes d'enseignement et le matériel pédagogique respectif ne seront plus appliqués, tel qu'il est prévu dans le Plan Synthèse.

Avec l'implantation progressive annuelle d'une classe après l'autre avec des programmes d'enseignement et respectif matériel pédagogique, eu égard le raisonnement précédent du présent Rapport, la mise en place du Nouveau Système d'Education sera généralisée et alors que, le Système d'Education en vigueur sera aboli, tel qu'illustré dans le Plan Synthèse.

Il est à souligner, entre-temps, qu'une attention spéciale sera accordée aux classes de 7ème et celle de la 10ème, pour avoir reçu des élèves dont la formation au cours de l'année précédente, dans les classes de 6ème et de 9ème, a été réalisée sur la base des programmes d'enseignement et de matériel pédagogique appliqués dans le cadre du Système d'Education en voie d'extinction. De cette situation émanent des programmes de transition visant à faciliter le passage des élèves néophytes dans le cadre du Système d'Éducation en voie de disparition, vers l'apprentissage dans le cadre du Nouveau Système d'Education.

L'implantation accélérée et généralisée du Nouveau Système d'Éducation entraînera un accroissement de programmes de transition, ce qui par conséquent implique un gonflement significatif du volume de moyens matériels à acquérir et l'accroissement substantiel de nombre de professeurs à soumettre aux actions de recyclage et cela dans un délai court.

L'option pour l'implantation et pour l'annulation progressive annuelle d'une classe après l'autre, est fondamentalement liée à l'exiguïté de ressources financières relatives à l'exécution de nombreuses activités que cette mise en place du Nouveau Système d'Éducation requiert. Parmi ces activités on mettra en relief celles liées à l'élaboration, à l'édition, à l'acquisition et à la distribution des manuels et livres scolaires, d'équipements et de mobiliers scolaires, la réhabilitation des infrastructures scolaires déjà existantes, la construction de nouvelles infrastructures scolaires, la formation des professeurs sur l'utilisation de nouveaux programmes et du matériel pédagogique, la qualification des gestionnaires scolaires.

Il faut comprendre que, plus vite on voudrait avancer, plus de ressources financières seront nécessaires. Avec l'option faite, l'effort financier s'étendra tout au long de plusieurs années, s'agissant, dans le cas concret, d'une période qui va jusqu'à l'an 2011.

Entre l'approbation de la Loi de Base du Système d'Éducation au 31 décembre 2001 et le début, effectif, d'essai du Nouveau Système d'Éducation l'année scolaire suivante, en 2004, *plus de deux ans se seront déjà écoulés.*

On peut alors conclure que l'option pour l'implantation progressive du Nouveau Système d'Éducation constitue *le minimum qu'on peut envisager et réaliser*, en attendant que les conditions financières soient plus favorables, au fur et à mesure que sont satisfaites les priorités dérivées des impératifs qu'impose la consolidation de la Paix.

### **III EVOLUTION DU SYSTEME D'ÉDUCATION**

Dans la période qui a suivi la 46ème Session de la Conférence Internationale de l'Education, le Système d'Education a connu quelques progrès. Dans ce chapitre les aspects relatifs à l'état des différents dispositifs éducatifs et au comportement de différents indicateurs de qualité.

#### **3.1 Sur la classe de l'Initiation**

La population scolaire en classe d'Initiation était de 199.921 élèves pour l'année scolaire 2000. Pour l'année scolaire 2003, le nombre a augmenté jusqu'à 537.378 élèves. Ce qui représente un taux d'augmentation moyen annuel de 39%. L'évolution des élèves inscrits en classe d'Initiation figure sur le tableau N° 1 (Voir page 42). [OMIS]

La plupart des enfants se trouvent à l'intérieur au détriment du littoral. Les provinces de l'intérieur représentent environ 67% des effectifs de l'année scolaire 2003. Des données récentes révèlent que la zone urbaine absorbe une grande quantité des élèves. Le sexe féminin est le plus pénalisé en Initiation, n'ayant pas atteint les 50% dans toutes les provinces du pays.

Le taux brut de scolarisation en cette classe était de 49% pour l'année scolaire 2000 et a atteint le 122,4% l'année scolaire 2003. A peine 26% étaient inscrits à l'âge de 5 ans à l'année scolaire 2002. Ces indicateurs montrent que la majorité des enfants sont en retard avec un âge supérieur à 5 ans et environ 73% d'entre eux sont hors ce cadre.

#### **3.2 Sur l'enseignement régulier de base**

Les effectifs scolaires fréquentant l'enseignement du 1er Niveau ont connu une évolution croissante entre les années scolaires 2000 et 2003. Cette augmentation relative était de 44,5% au 1er Niveau, 39% au 2ème Niveau et au 3ème Niveau, par référence à l'année scolaire 2003. L'évolution des inscriptions dans l'enseignement régulier de Base dans la période de 2000 à 2003 figure dans le tableau N° 2 (Voir page 42). [OMIS]

Les provinces présentent des situations différenciées. Ainsi, l'augmentation des effectifs scolaires était plus significative dans les provinces de l'intérieur plutôt que celui du littoral. Il est important de souligner que les provinces de l'intérieur étaient celles des plus affectées.

L'année 2003, était la première année scolaire au cours de laquelle l'enseignement s'est étendu sur tout le territoire national depuis l'indépendance, ce qui a entraîné l'ouverture des écoles dans les communes et municipalités jusqu'alors inaccessibles. Avec la fin de la guerre, dans le cadre des Programmes du Gouvernement dans toutes les provinces, des écoles ont été construites avec l'appui des communautés et participation des partenaires. Le nombre des élèves inscrits en 2003 a été au-delà 37,3%, dépassant nos attentes. Approximativement, 1 million d'enfants sont retournés à l'école.

Ce nombre accru des élèves a provoqué une augmentation de taux brut de scolarisation qui est passé de 75,7% en 2000, à 144,7% en 2003 au 1er Niveau, alors qu'aux 2ème et 3ème Niveaux, le taux a augmenté de 18,1% à 30,40%. L'évolution des taux de scolarisation dans les trois niveaux d'Enseignement Régulier de Base dans la période de 2000 à 2003 figure dans le tableau N° 3 (Voir page 42) [OMIS]

Ces indicateurs montrent qu'une grande partie des enfants sont scolarisés dans les quatre premières classes et au fur et à mesure qu'on avance dans ce système d'enseignement se font sentir des pertes. Mais cette situation est surtout due aussi à l'incapacité de répondre à la demande éducative. Entre-temps, les taux nets (proportion des enfants de 6 à 9 ans dans le système) ont légèrement évolué en passant de 37,8% à 46,9% pour le 1er Niveau et de 6,2% à 9,9% pour le 2ème et 3ème Niveaux (Voir tableau N° 7, page 44) [OMIS]. Ces indicateurs montrent que la majorité des enfants sont en retard dans le système.

Les données disponibles indiquent que entre les années scolaires 2000 et 2002, environ 2.650.356 enfants dont l'âge est situé entre 6 et 9 ans étaient hors cadre pour des raisons diverses et courent des risques de tomber dans l'analphabétisme.

Une analyse par sexe montre que dans la majorité des provinces, la couche de population constituée par des jeunes filles est la plus pénalisée dans le système, dont le nombre d'inscrites se situe en dessous de la moitié du total des élèves inscrits.

Par référence aux données disponibles, l'Education Spéciale a connu un vigoureux courant d'expansion qualitative et quantitative ayant actuellement inscrit plus de 16.000 élèves, dans 13 provinces, reçus dans les écoles spéciales et salles d'éducation intégrée et formation intensive avec plus de 200 spécialistes pour la plupart dans les provinces. Soulignant le fait que le soutien et l'encadrement des personnes dans les besoins éducatifs spéciaux s'étendent actuellement à tous les niveaux d'enseignement, y compris l'Enseignement Supérieur. Pour la première fois, dix élèves aveugles ont été admis dans l'enseignement supérieur (en facultés de Droit et des Sciences de l'Education, étant chacune des salles dûment équipée avec du matériel approprié comme support aux élèves souffrant d'handicap visuel).

Il importe de souligner que la répartition par zone (urbaine et rurale) est similaire à la classe d'initiation où la plupart des élèves sont localisés en zone urbaine.

Avec l'augmentation de l'effectif scolaire, le Ministère de l'Education a recruté près de 29.150 professeurs. Avec ce recrutement, le nombre de professeurs de l'enseignement de base régulier a atteint le chiffre de 74.222 durant l'année scolaire 2003. Toutefois, l'effectif des professeurs du sexe féminin demeure inférieur à 50%. Les données statistiques sur l'évolution du corps d'enseignants entre 2000 et 2003 figurent dans le tableau N° 4 (Voir page 43). [OMIS]

En dépit des efforts entrepris jusqu'à présent, la plupart des professeurs n'ont pas la qualification pédagogique souhaitée et requise. L'évolution de l'échelle de rapport élève/professeur dans l'Enseignement Régulier de Base entre les années 2000 et 2003 figure dans le Tableau N° 5 (Voir page 43). [OMIS]

L'échelle de rapport élève/professeur présente des valeurs différenciées conformément au

tableau cité ci-dessus. Il s'agit d'une moyenne de valeurs au niveau nominal qui assument des expressions très différenciées au niveau des provinces. A titre d'exemple, il est possible de trouver à Luanda (Capitale du pays) un professeur dans une classe de 70 élèves.

La croissance des effectifs scolaires n'a pas été accompagnée par l'augmentation des infrastructures scolaires. Comme conséquence, nous assistons à une détérioration de l'échelle de rapport élèves/salles de classe en passant de 81 pour l'année scolaire 2000 à 108 en 2003 au 1er niveau, tandis qu'aux 2ème et 3ème niveaux, cette échelle de rapport est passée de 79 à 108. Mais il existe d'énormes variations au niveau provincial dues à l'exode de grandes masses populationnelles vers les villes, c'est ce qui a justifié l'adoption du régime de trois périodes. Les données sur l'évolution de l'échelle de rapport élèves/salles de classe dans l'enseignement Régulier de Base entre les années 2000 et 2003 figurent dans le tableau N° 6 (Voir page 43). [OMIS]

Il faut mentionner que la mauvaise distribution du réseau scolaire dans le pays constitue un facteur additionnel qui stimule la migration vers les zones urbaines. L'exode des populations de l'intérieur vers les grands centres urbains est à l'origine du régime de trois périodes journalières dans le fonctionnement des écoles du 1er Niveau. Cette situation s'est aggravée à cause de la guerre.

Dans des conditions aggravées par la détérioration physique des installations, par l'insuffisance pédagogique des professeurs et par l'utilisation des régimes triples, les aléas du processus d'enseignement/apprentissage se feront nécessairement ressentir négativement dans le rendement scolaire.

Les informations disponibles indiquent que le succès scolaire est extrêmement réduit. Les taux d'échecs et de désertion respectivement élevés en moyenne de 28,6% et 16,1%, sont synonymes de pertes de ressources et de la permanence des jeunes à l'école, à part le temps et avec les âges supérieurs à ce qui est souhaité, occupant ainsi des espaces, des professeurs et d'autres ressources éducatives. Un des facteurs les plus contraignants de l'insuccès scolaire est en rapport avec la pauvreté des familles. Le sexe féminin est en désavantage par rapport au sexe masculin avec un taux de rendement en moyenne de 53,3% au 1er Niveau. L'évolution des taux de satisfaction entre les années 2000 et 2003 figure dans le Tableau N° 7 (Voir page 44). [OMIS]

Aux 2ème et 3ème niveaux de l'Enseignement Régulier de Base la situation du 1er Niveau est bien différente ; le taux d'échec est élevé avec une moyenne de 23,3%. Vu par sexe, l'assiduité est presque équilibrée.

En classe d'initiation, on enregistre un taux de réussite d'environ 90%. Mais de toute façon, on dénote les échecs dans cette classe, à cause de divers facteurs en rapport avec certaines distorsions sociales encore existantes.

Le mauvais rendement vérifié se répercute négativement sur le taux de conclusion conformément au tableau décrit ci-dessous. L'évolution du Taux de conclusion dans l'Enseignement régulier de base entre les années 2000 et 2002 figure dans le Tableau N° 8 (Voir page 44). [OMIS]

Les taux de conclusion sont très bas, ils n'atteignent pas 50%. Ce qui rend le système

d'enseignement peu rentable. Vu par sexe, on constate peu de différence. Ainsi, les disparités de genre ne sont pas significatives.

### **3.3 Sur l'Enseignement Moyen**

L'Enseignement Moyen enregistre une augmentation significative et toujours croissante des effectifs. Comme dans l'Enseignement régulier de Base, le sexe féminin n'atteint pas les 50%. Toutefois, la participation féminine est évidente dans l'enseignement Pré universitaire (48,2% en moyenne) et l'enseignement Moyen Normal (51% en moyenne) en comparaison avec l'Enseignement Moyen Technique (30% en moyenne). L'évolution des effectifs scolaires entre les années 2000 et 2003 figure dans le Tableau N° 9 (Voir page 44). [OMIS]

En dépit de cette croissance vérifiée dans l'Enseignement Secondaire, la situation est similaire à l'enseignement du 1er niveau, la capacité de réponse n'est pas suffisante en grande partie à cause du manque d'infrastructure et d'équipement. En effet, le taux brut de scolarité a évolué lentement, ayant atteint presque 10% à l'an 2003, alors qu'il était à 7,8% à l'an 2000.

Une grande partie des effectifs scolaires qui proviennent de la 8ème année ne peuvent pas continuer leurs études dans l'enseignement secondaire par manque de places suffisantes. Un fait qui traduit bien ce problème d'accès c'est qu'il y a toujours deux candidats qui concourent à une place. Ressenti surtout dans les grands centres urbains (Comme c'est le cas de Luanda, capitale du pays) compte tenu du surplus des populations déplacées qui y vivent.

En 2002, 1.656 élèves avaient terminé dans diverses branches de l'Enseignement Moyen Normal sur environ 15.352 inscrits en 9ème année (1ère année secondaire). Dans ce sous-système, l'efficacité interne est similaire à celle de l'enseignement régulier de base une moyenne d'1 diplômé pour 9 élèves inscrits.

### **3.4 Sur l'Enseignement Supérieur**

L'Enseignement Supérieur en Angola est réalisé dans les institutions publiques, à la charge de l'Etat et des institutions privées à la charge des particuliers. Les deux types d'enseignement fonctionnent sous la tutelle du Ministère de l'Education comme organe de l'Administration Centrale de l'Etat, à qui ressort la compétence de formuler, en accord avec les directives du Gouvernement, la Politique Nationale pour le Secteur de l'Education. Toutes les Institutions de l'enseignement supérieur sont appelées à jouer un rôle fondamental dans le processus de formation et formation des cadres supérieurs nécessaires pour le développement multidisciplinaires et harmonieux du pays. Les données sur le réseau des institutions de l'enseignement supérieur existant dans le pays en annexe (Voir page 41). [OMIS]

En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur Public, un des objectifs clés à être poursuivis est celui de l'expansion du réseau d'institutions, en vue de créer un cadre d'offre publique de cours universitaires, visant contribuer pour l'élargissement du taux de couverture qui en ce moment se situe en dessous de 1%, correspondant précisément à 0,7%.



La cible à atteindre correspond à un taux de couverture de 1%, représentant une augmentation de 0,3%, ce qui implique nécessairement un engagement explicite pour la matérialisation des propos suivants:

Le Réseau Privé d'Enseignement Supérieur, est caractérisé exclusivement par des universités, totalisant actuellement le nombre de cinq officialisées. Il existe plusieurs autres institutions qui attendent leur officialisation et reconnaissance.

### **3.5 Sur le budget du Secteur**

En moyenne, le secteur de l'Education reçoit environ 7% du Budget Général de l'Etat, dont approximativement 6% ont été dépensés. Ceci est loin des moyennes appliquées dans le secteur de l'Education en Afrique, 17,8% et 16,7% dans les pays de la SADC. La mire internationale pour atteindre la moyenne de l'Education pour tous (EPT) est de 20%.

Vu que la guerre s'est terminée, il y a à peine deux ans, le Gouvernement procède au gonflement du budget du secteur, ayant en perspective une prévision qui se rapproche aux moyennes africaines dans un premier temps et que l'idéal reste de faire mieux dès que les conditions seront créées.

## **IV EDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUS: DEFIS, TENDENCES ET PRIORITES**

### **4.1 Sur la qualité de l'Éducation et l'égalité de sexe**

Le Ministère de l'Éducation promulgue et implémente une des mesures et politiques pour le développement humain soutenable où l'uniformisation de l'instruction primaire en particulier et de l'éducation générale de base joue un rôle de référence.

Dans ce contexte, les jeunes filles sont les principales cibles des ces mesures vue qu'elles constituent 51% de la population et représentent la couche sociale avec de les indices de scolarité les plus bas, moins de 30% par rapport aux garçons. Parmi les raisons qui peuvent expliquer cette situation, l'une d'elles sont liées aux particularités historico-culturelles mais s'y ajoute aussi l'instabilité politico-militaire du passé.

En terme de fréquence en Angola, le principal problème n'est pas celui de l'accès, mais plutôt le maintien des filles à l'école. Tandis que les principaux facteurs négatifs de la promotion de l'éducation et la scolarité des filles sont, d'une manière générale, la pauvreté, le travail domestique, le mariage précoce et les grossesses non désirées.

Améliorer la qualité de l'éducation, implique l'amélioration de plusieurs facteurs tels que le contenu de l'apprentissage, les minimales compétences, les résultats de l'apprentissage, les méthodes et moyens d'enseignement, les conditions d'accès, d'équité et d'accès, les conditions d'apprentissage et la qualité des professeurs. Il est nécessaire d'élever la position du professeur, en tant que simple fonctionnaire de l'éducation qui se limite à accomplir les programmes, au niveau d'un vrai professionnel au service de l'enseignement. La qualité réside aussi dans la conscience des intervenants.

Pour éliminer les différences du genre dans l'enseignement primaire et secondaire et atteindre l'égalité du genre dans l'éducation jusqu'en 2015, assurant aussi le plein accès et la permanence des jeunes filles dans l'école et l'égalité à l'éducation de base de bonne qualité, une bonne assiduité, les principaux défis à relever sont les difficultés suivantes : les pratiques traditionnelles qui créent des barrières à l'accès des enfants à l'école et leur permanence de ces derniers, surtout les jeunes filles; Les difficultés socioéconomiques des communautés associées à l'indice élevé d'analphabétisme des femmes; Ecartement et insuffisance d'infrastructures sociales (écoles, hôpitaux, centres d'information communautaire - PIC et Centres d'éducation communautaire — PEC, jardins d'enfant etc...); Inexistence des thèmes spécifiques sur l'approche du genre dans les programmes de l'enseignement; Désagrégation des familles et démembrement des communautés dû aux conflits; Production du matériel publicitaire inadapté à la condition féminine; Faible participation des femmes dans la résolution et la gestion des problèmes de la communauté.

Ce qui constitue les stratégies: Promouvoir des campagnes de sensibilisation des familles visant l'insertion des enfants à l'école sans distinction de sexe; Promouvoir les initiatives pour former le potentiel des familles afin qu'ils développent eux même les actions productrices de rendements (Micro Crédits avec intérêts gratifiés et des projets liés à la réduction de la pauvreté); Rapprocher et étendre les infrastructures sociaux comme les

écoles, Centres d'information communautaire -PIC et les Centres d'éducation communautaire — PEC, les jardins d'enfant dans les communautés et y instaurer la pratique des écoles mobiles liées aux activités d'embellissements auprès de celles-ci ; inclure dans les programmes des thèmes sur le genre à partir de la première enfance et l'enseignement primaire ; Consolider le relogement des familles et améliorer leurs conditions de vie ; créer des mécanismes légaux pour réglementer la production et la diffusion du matériel publicitaire, la musique et autres qui offensent la dignité de la femme et la morale publique ; Promouvoir l'inclusion et la participation des femmes dans les organes de décision de la communauté.

Ce qui constitue les priorités : L'accomplissement des objectifs établis dans le cadre de différents Programmes, dans le plan d'action National de l'Education pour tous jusqu'en 2015 ; Allocation des ressources financières pour la gestion des écoles primaires et secondaires; Amélioration dans l'apprentissage par l'introduction des langues nationales dans la zone où les besoins se font sentir; Renforcement du comité multisectoriel pour la question du genre pouvant permettre la motorisation dans l'applicabilité des politiques du genre; Implication des communautés au niveau local dans la discussion des thèmes sur le genre ; Renforcement de l'alphabétisation en langues locales et l'enseignement à distance; Possibilité d'une étude pour une meilleure application des modalités de l'enseignement informel; Création de mécanismes pour l'encadrement d'étude des questions de genre dans le cadre de recherche.

Des données récentes démontrent à l'évidence un cadre d'inégalité du genre relativement aux opportunités éducatives dans le pays. Le taux d'inscription indique une proportion supérieure de garçons par rapport aux filles. Au fur et à mesure qu'on passe de niveaux élémentaires vers les niveaux moyens, on observe aussi un grand mouvement d'abandon des jeunes filles. On peut présumer ici qu'elles arrêtent d'étudier à cause de leurs tâches ménagères et reproductives ou pour les activités d'autosubsistance. Ceci étant, elles entrent dans un cercle irréversible de pauvreté, à cela aussi s'associe le niveau très bas d'instruction qui les entraîne généralement au marché informel.

La distribution des abandons scolaires par degré d'enseignement indique qu'au fur et à mesure que l'on passe d'un niveau à l'autre, les filles quittent plus facilement l'école que les garçons, les reléguant aux plus bas des indices de l'éducation des filles et garçons.

Au niveau de l'enseignement technico-professionnel l'inégalité du genre se manifeste d'une manière plus aiguë. Par exemple, pour l'année 2000 à Luanda (Capitale du pays) 2.887 élèves étaient inscrits dont 62,9% pour les garçons et 37,1% pour les filles. Sur ce total, à peine 740 élèves étaient acceptés soit 57% d'es garçons et 43% des filles pour sept domaines techniques tel que : informatique, froid industriel, électricité, électronique, soudures, plomberie et menuiserie. 99% des filles ont opté pour l'informatique et 1% pour le froid industriel, alors que les garçons étaient distribués sur tous les domaines.

Dans l'enseignement supérieur le nombre des garçons inscrits atteignent le double des filles, indiquant une énorme inégalité du genre en termes d'opportunité et d'accès aux plus hauts niveaux d'instruction. En 1997 l'Université Agostinho Neto avait un univers estudiantin de 7.916 dont 62% correspondaient au sexe masculin et 38% au sexe féminin.

Les taux de scolarisation par local d'habitation rural urbain se montrent plus défavorisés par

rapport au genre. Ce qui contribue clairement à la dissémination de la pauvreté entre les femmes paysannes. Les taux d'abandon entre la population masculine et féminine ne présente pas beaucoup de différences. Il faut souligner que les taux d'abandon ne diminuent pas à mesure que les objectifs scolaires évoluent dans système. Pour des raisons de grossesse précoce et mariages précoces, la population féminine scolarisée abandonne l'école.

D'une manière générale; il est constaté qu'à mesure que les objectifs scolaires évoluent dans le système de l'éducation et enseignement, le nombre des filles diminue. Les raisons de ce phénomène sont normalement d'origine culturelle, économique et sociale.

#### **4.2 Sur la qualité de l'éducation et l'inclusion sociale**

En conséquence de la guerre qui a détruit le pays pendant une dizaine d'années, près d'un million d'enfants ont été écartés du système de l'éducation jusqu'en 2003 à cause de quelques préjudices comme : le déplacement ou la migration de personnes de leurs provinces vers d'autres à la recherche de meilleures conditions. Cette situation s'associe à la pauvreté dans presque tout le pays, le manque d'infrastructures scolaires est l'origine de l'exclusion massive des enfants, des adolescents et des jeunes et a contribué pour aggraver l'indice d'analphabétisme et la différence dans le genre.

Avec le rétablissement de la paix, quelques Programmes sont en train d'être implantés pour assurer et stimuler l'inclusion sociale. Ces Programmes visent à éliminer la pauvreté, le relogement des populations déplacées, la récupération des infrastructures, le combat contre le VIH/sida, la coordination de l'aide humanitaire et l'Education pour Tous.

Les objectifs sont également d'étendre les services d'éducation dans les communautés qui sont revenues et améliorer les conditions d'apprentissage en formel et non formel pour garantir le droit à l'éducation; recruter de nouveaux professeurs et assurer la formation régulière et continue des professeurs au niveau national; construire et réparer les écoles y compris écoles de l'éducation spéciales ; améliorer plusieurs indicatifs de qualité.

Il reste à implanter plusieurs Programmes comme ceux qui sont liés à la cantine scolaire pour les enfants les plus défavorisés ou de faibles revenus; les activités extra-scolaires; les bibliothèques scolaires ; les bourses internes et garantir des foyer et internats pour les élèves.

#### **4.3 Sur la qualité de l'Education et compétence pour la vie active**

Le cadre de révision et mis à jour du sous-système de l'Enseignement Technique Professionnel a pour objectif fondamental d'améliorer la qualité de la formation technique, la rendant efficace, adéquat et adapté aux besoins actuels et à venir du développement économique, social et technologique du pays.

La stratégie d'intervention dans le système Educatif approuvé prévoit la réforme du programme des cours technico-professionnels, la réhabilitation et la création des infrastructures, l'équipement de laboratoire et atelier et l'augmentation de corps d'enseignants et leur formation.

L'évolution technologique est un des principaux facteurs de changement dans la société contemporaine que déjà beaucoup compare à la révolution industrielle. Les nouvelles technologies, liées aux microprocesseurs et aux technologies de l'information, ont alerté l'appareil productif.

A partir des années 80, la mécanisation des emplois et l'apparition de nouvelles Technologies ont touché le secteur secondaire. Ces dernières non seulement font partie de l'économie, mais transforment aussi la nature de travail par la contention et la rationalisation de la main d'œuvre.

Les jeunes qui aspirent anxieusement à une formation plus proche au marché d'emploi et les entrepreneurs privés, les potentiels employés avec expérience professionnelle pratique, pressionnent le pouvoir politique pour qu'il y ait un changement.

Le système éducatif angolais tente d'observer cette situation avec la Réforme de l'Enseignement Technique Professionnel (RETEP) ayant en vue les objectifs suivants

Les cours de formation professionnelle de base (7ème, 8ème, et 9ème classes) visant fondamentalement à préparer des jeunes à acquérir une profession leur permettant à poursuivre leurs études. Pouvant ainsi consolider leur profil par des compétences acquises dans l'enseignement expérimental (Laboratoire et atelier).

Les cours de formation technique moyenne (10ème, 11ème et 12ème classes) préparent les jeunes à exercer une profession dans le marché d'emploi, créer leur propre poste d'emploi et poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur.

La promotion d'une liaison formelle avec le monde d'affaire et avec celui du marché d'emploi, on s'attendre visiblement à des innovations suivantes : niveaux de qualification professionnelle; 6 domaines de formation; 26 cours au 2ème Cycle de l'Enseignement Secondaire (Formation Moyenne Technique) ; 15 cours au 1er Cycle de l'Enseignement Secondaire (Formation Professionnelle de Base).

## **Cours du 2ème Cycle de l'Enseignement Secondaire (Formation Secondaire Technique)**

### **Administration et Services**

Technicien d'Administration Publique

Technicien de Comptabilité

Technicien de Comptabilité et Gestion

Technicien de Statistique

Technicien de Gestion d'Entreprise

Technicien de Secrétariat

### **Construction civile**

Dessinateur Projectionniste

Technicien des Travaux de Construction Civile

Topographe

### **Electricité, Electronique et Télécommunications**

Technicien d'Electronique Industrielle et d'Automatisation

Technicien d'Electronique et Télécommunications

Technicien d'Electronique/Audio, Vidéo et TV

Technicien d'Energie et Installations Electriques

Technicien de mécano électronique

Technicien d'Electricité et d'Electronique Auto

### **Informatique**

Technicien d'Informatique

Technicien de Gestion de Systèmes Informatiques

Technicien d'Informatique de Gestion

Technicien d'Informatique / Systèmes Multimédia

### **Mécanique**

Technicien de Mécanique / Maintenance Industrielle Technicien de Mécanique  
/ Froid et Climatatisation

Technicien de Métallo-mécanique

Technicien de Machines et Moteurs

### **Chimie**

Technicien de Chimie Industrielle

Technicien de Chimie Pétrochimique

Technicien d'Environnement et de Contrôle de Qualité

## **Cours du 1<sup>er</sup> Cycle de l'Enseignement Secondaire (Formation Professionnelle de Base)**

### **Administration et Services**

Auxiliaire de Comptabilité

Assistant de Secrétariat

### **Construction civile**

Auxiliaire de Construction Civile/Plombier

Auxiliaire de Construction Civile/Menuisier

Auxiliaire de Construction Civile / Maçon

Auxiliaire de Construction Civile / Peintre

### **Electricité, Electronique et Télécommunications**

Electricien des Bâtiments

Electricien de Basse Tension

Assistant d'Electricité et d'Electronique

### **Informatique**

Opérateur d'Informatique

### **Mécanique**

Mécanicien Auto

Mécanicien Industriel

Mécanicien de Froid

Ferrailleur Mécanicien

### **Chimie**

Préparateur de Laboratoire

Les innovations suivantes ont été encore introduites : La réalisation d'un examen d'aptitude professionnelle pour la fin des études ; L'appui dans l'insertion professionnelle des élèves avec la création des cabinets d'insertion dans la Vie Active ; L'introduction de la discipline de Projet Technologique dans les plans curriculaires ; Les programmes accordent plus d'importance aux compétences de la part des élèves ; Le cours d'introduction en informatique dans tous les cours ; Un concept de profil souple, centré sur les élèves ; Introduction de techniques modernes curriculaires et systèmes d'enseignement, employant les technologies de pointe, pour la transmission des connaissances, notamment l'enseignement assisté par ordinateur et logiciel didactique.

Parmi les 32 écoles techniques qui existent dans le pays, 12 de domaines industriel et économique (administration et services) sont déjà intégrées dans le Projet RETEP, avec

30.026 élèves, et cela en raison, semble-t-il, de l'enthousiasme que cette branche suscite, elle pourra constituer la clé du succès du développement pour l'Angola.

Dans le cadre de développement et d'Expansion de l'Enseignement Technique Professionnel, il est prévu jusqu'en l'an 2015 la construction de 56 écoles, pour un nombre des élèves estimé à plus de 90.000 élèves par année scolaire.

La grande richesse d'un pays est celle qui repose sur ses citoyens, la capacité de des angolais à se développer n'est pas moins importante que celle de quelconque autre peuple, il suffit pour cela qu'ils disposent des instruments nécessaires à leur portée.

Avec l'avènement de la Paix, d'autres horizons commencent à s'ouvrir au pays dans la perspective d'étalonner déjà sa récupération et de tisser le plan de son développement, voilà des nobles raisons d'investir dans ce système de l'Enseignement Technique Professionnel, moteur de développement de quelconque pays.

#### **4.4 Sur la qualité de l'Education et le rôle clé des professeurs**

Dans ce contexte, le professeur se positionne comme un facteur particulièrement important pour l'amélioration de la qualité de l'éducation, du point de vue de sa formation, actualisation et motivation.

Le développement des compétences pédagogiques des professeurs dont la nécessité de changer les méthodes d'enseignement centrées dans les professeurs, pour un apprentissage plus actif qui favorise l'acquisition des connaissances, l'aptitude et attitudes de la part des élèves, constitue un des principaux défis de l'Education en Angola.

Les plus grands problèmes dans la formation des professeurs dans les Instituts Secondaires Normaux consistent dans l'incompatibilité curriculaire des cours enseignés, se traduit en une formation excessivement généraliste avec une faible efficacité interne et externe, une qualification professionnelle insuffisante des formateurs et l'inexistence des moyens pour son actualisation scientifique ce qui a déterminé la restructuration du processus de formation des professeurs dans le cadre de la réforme éducative priorisant l'adoption des profils de formation plus professionnalisant et la formation continue des professeurs.

Le système d'enseignement public en Angola, compte actuellement sur 112.785 professeurs, dans d'enseignement de base et moyen, dont 40 % sont des femmes. Sur le nombre total des professeurs, 29.184 agents étaient admis dans d'enseignement en 2003, dans le cadre du processus de réconciliation nationale et de revitalisation du système éducatif pendant la période après le conflit (la guerre), avec prévision de croissance du personnel enseignant de l'ordre de 25%, la plupart pour d'enseignement primaire, en 2005, pour faire face à l'accès massif des enfants et jeunes aux écoles comme conséquence de la stabilisation graduelle du pays et du retour de la population aux zones d'origine.

À tous les niveaux, un nombre significatif des professeurs ne sont pas qualifiés pour les postes qu'ils occupent et beaucoup de professeurs de d'enseignement primaire ne possèdent aucune formation. De 1978 à 2003 23.320 professeurs ont été formés dans les Instituts Normaux Moyens. Toutefois, il faut souligner que la plupart de ceux qui entrent dans les



écoles de formation des professeurs le font sans option vocationnelle pour l'enseignement, ils le font uniquement dans le but garantir la continuité de leurs études. Il a été également vérifié qu'à la fin de leur formation plusieurs d'entre eux choisissent d'autres emplois.

Toutefois, le problème de qualité des enseignements persiste, malgré les programmes en cours, qui visent l'amélioration curriculaire de la formation initiale, les moyens éducatifs et la création de mécanismes qui favorisent la formation et l'actualisation continue des professeurs.

La qualification des enseignements passe par une redéfinition de deux types de formation (la formation initiale et la formation continue) dans ses divers composants, notamment :

- i) une *redéfinition des profils de formation* et sa traduction en modèles formatifs intégrés et modulaires en modalités présentiels et à distance, pour les divers paliers d'enseignement,
- ii) une *révision du curriculum* en accord avec les nouvelles fonctions et les nouveaux profils et
- iii) une *primarisation de la formation des formateurs d'enseignants orienteurs pédagogiques et superviseurs*, avec attention particulière pour les formes itinérantes d'agissement, notamment en milieu rural, en association avec les institutions communautaires, religieuses et organisations non gouvernementales.

La faible qualité de l'éducation dispensée par l'école rend difficile le Système et limite le nombre d'étudiants gradués à chaque niveau. Cette situation est relativement plus grave dans les zones rurales à cause du manque d'aide et de supervision plus adéquates aux professeurs qui travaillent dans ces zones.

Entre temps, la définition des étalons nationaux pour la qualification des professeurs dans un cadre général de qualifications, et les mécanismes qui assurent l'embauche des professeurs en accord avec leurs qualifications, expériences et besoin local approuvé, sera un apport important pour, dans un délai bref, améliorer la qualité de l'éducation dans les écoles en Angola.